

Document de travail 1

Original: anglais

**Proposition de modification
des objectifs et des résultats escomptés du plan stratégique
de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins**

*Document établi par Moses Amos, Directeur de la Division
Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS*



PROPOSITION DE MODIFICATION DES OBJECTIFS ET DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA DIVISION PÊCHE, AQUACULTURE ET ÉCOSYSTÈMES MARINS

Introduction

1. Voici la deuxième version révisée du Plan stratégique de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (« la Division »), le plan initial datant de 2010. La Division s'est développée, au fil des ans, à partir de plusieurs projets halieutiques distincts. Tout en conservant le rôle spécifique de chacun des deux grands programmes de la Division – le Programme pêche hauturière et le Programme pêche côtière, le Plan stratégique expose certains thèmes et buts communs, et permet d'assurer une meilleure coordination et prestation de services de soutien.
2. Les buts, objectifs et résultats escomptés ont été définis dans le cadre de consultations, lors de la sixième Conférence des Directeurs des pêches tenue en février 2009. En 2012, les agents de la Division ont évalué le plan en interne et proposé d'apporter quelques modifications aux objectifs et aux résultats escomptés. Celles-ci ont été approuvées lors d'une consultation informelle avec les Directeurs des pêches au mois de juin, puis entérinées par le Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) en fin d'année. Les indicateurs de performance ont également été évalués, revus puis présentés au CRGA.

Évaluation indépendante des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique

3. Compte tenu des contraintes financières rencontrées, il n'a pas été possible de mener une évaluation indépendante du plan stratégique en 2014. Des financements devraient toutefois être inscrits à cette fin au budget annuel 2015 de la Division.
4. La CPS est en pleine évolution, et les sept divisions qui la composent voient leur rôle évoluer également, dans leurs relations mutuelles comme à l'échelle de l'Organisation tout entière. Elles n'ont pas le même degré d'autonomie financière, s'appuient sur des modèles de fonctionnement différents, et ne partagent pas la même analyse de ce que la CPS dans son ensemble peut apporter à leurs activités. Le diagnostic SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces) est différent pour chacune, tout comme le sont les moyens d'adapter les interventions à la nouvelle approche programme intégrée vers laquelle la CPS a décidé de s'orienter. Conformément à cette approche, la CPS va se doter d'un nouveau Plan stratégique directeur sur lequel les divisions devront désormais aligner leurs plans de travail de manière à ce qu'ils concordent avec les objectifs et le cadre de résultats définis. Les divisions de la CPS ont pour la plupart leurs propres plans stratégiques, dont certains vont être révisés en 2015, et tout porte à croire qu'à terme, ces plans prendront la forme de « plans d'activité ».
5. L'évaluation indépendante du plan stratégique de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins prévue en 2015 devra donc tenir compte des changements positifs en cours à l'échelle de l'Organisation et déboucher sur des recommandations relatives à l'élaboration du nouveau plan d'activité de la Division.

Plan stratégique (2015-2018) : objectifs et résultats escomptés

6. En février 2014, les cadres de la Division ont évalué le plan stratégique en interne et proposé d'apporter quelques modifications aux buts, aux objectifs et aux résultats escomptés des Programmes pêche côtière et pêche hauturière (voir annexe A).

7. Les modifications proposées visent à renforcer les résultats et les objectifs escomptés du plan stratégique et favorisent un meilleur alignement des plans de travail annuels 2015 et 2016 de la Division, lesquels sont dictés à la fois par les enjeux de développement et de gestion des pêches propres à la région et par les besoins et priorités définis par les pays membres.

Recommandation

8. Les directeurs des pêches sont invités à :
 - i. prendre note du présent document ; et à
 - ii. examiner et approuver les propositions de modification des objectifs et des résultats escomptés du plan stratégique de la Division, telles qu'exposées à l'annexe A.

ANNEXE A

Buts, objectifs et résultats escomptés du plan stratégique de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins

But général de la Division

Le but de la Division pêches, aquaculture et écosystèmes marins, conformément aux priorités des États et Territoires membres, est de faire en sorte que les ressources halieutiques de l'Océanie soient gérées durablement en vue d'assurer la croissance économique, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement. La Division axe son travail sur les menaces que la pêche fait peser sur les ressources tout en tenant compte des grands principes de la gestion écosystémique.

Chaque programme poursuit un but et des objectifs qui lui sont propres.

But et objectifs du Programme pêche hauturière

Le Programme pêche hauturière s'est fixé pour but de faire en sorte que les pêcheries exploitant les ressources en thonidés, poissons à rostre et espèces associées de la région soient gérées dans un souci de viabilité économique et de préservation de l'environnement, sur la base des meilleures informations scientifiques disponibles.

Pour aider les membres de la CPS à atteindre ce but, le Programme pêche hauturière axera ses activités sur quatre objectifs au cours de la période allant de janvier 2013 à décembre 2016. Chaque objectif sera du ressort d'une section et correspondra à des résultats escomptés dans 3 à 6 domaines.

Objectif 1. Fournir des informations et des conseils scientifiques d'excellente qualité aux instances régionales, sous-régionales et nationales chargées de la gestion de la pêche concernant l'état des stocks et l'incidence de la pêche sur l'état des stocks ciblés, ou affectés d'une autre façon par la pêche hauturière pratiquée dans la région.

Résultat escompté 1.1. La politique régionale de gestion de la pêche hauturière et la prise de décisions par la WCPFC s'appuient sur les meilleures évaluations des stocks et d'excellents conseils scientifiques.

Résultat escompté 1.2. Les mesures et les politiques sous-régionales et nationales de gestion de la pêche hauturière s'appuient sur les meilleures évaluations des stocks et d'excellents conseils scientifiques.

Résultat escompté 1.3. Les pays membres de la CPS sont mieux à même de participer aux analyses des ressources hauturières aux niveaux régional, sous-régional et national et d'exploiter les résultats qui s'en dégagent.

Objectif 2. Fournir des services de qualité en matière de suivi des ressources halieutiques, d'analyse et de renforcement des capacités afin d'aider les instances régionales, sous-régionales et nationales chargées de la gestion de la pêche à gérer au mieux les ressources hauturières.

Résultat escompté 2.1. La WCPFC bénéficie de services efficaces et rentables en matière de suivi et d'analyse des données de la pêche à l'appui de la gestion de la pêche hauturière dans la région.

Résultat escompté 2.2. Les membres de la CPS appliquent de meilleures procédures de suivi des ressources hauturières afin de répondre aux obligations nationales et internationales qui leur incombent.

Résultat escompté 2.3. La capacité des membres de la CPS à suivre l'état des ressources halieutiques hauturières est renforcée.

Objectif 3. Fournir des services de gestion de données d'excellente qualité et renforcer les capacités de gestion des instances régionales, sous-régionales et nationales chargées de la gestion de la pêche hauturière.

Résultat escompté 3.1. La WCPFC bénéficie de services efficaces et rentables de gestion de données à l'appui de la gestion de la pêche hauturière dans la région.

Résultat escompté 3.2. Les dispositions prises par les organismes sous-régionaux de gestion des pêches en matière de gestion de la pêche hauturière (Agence des pêches du Forum, Bureau des Parties à l'Accord de Nauru, Accord Te Vaka Moana, Groupe du fer de lance mélanésien, notamment) s'appuient sur des services efficaces et rentables de gestion des données.

Résultat escompté 3.3. Les membres de la CPS appliquent des procédures améliorées de gestion des données sur les ressources hauturières à l'échelon national, afin de satisfaire à leurs obligations nationales et internationales.

Résultat escompté 3.4. Les pays membres de la CPS sont mieux équipés pour gérer et exploiter les données halieutiques.

Objectif 4. Mieux comprendre les écosystèmes pélagiques de l'océan Pacifique occidental et central.

Résultat escompté 4.1. L'évaluation des stocks et la gestion écosystémique des ressources halieutiques peuvent s'appuyer sur de meilleures données concernant les caractéristiques biologiques des espèces hauturières et leur environnement.

Résultat escompté 4.2. La gestion écosystémique des ressources halieutiques peut s'appuyer sur des modèles et des analyses appropriés de l'écosystème.

Résultat escompté 4.3. Les effets du changement climatique sur les écosystèmes océaniques sont mieux connus en vue d'améliorer les solutions d'adaptation prises à cet égard.

Résultat escompté 4.4. Les politiques, les mesures de gestion écosystémique et la prise de décisions relatives à la pêche hauturière aux niveaux national, sous-régional et national s'appuient sur les meilleurs conseils et informations scientifiques.

But et objectifs du Programme pêche côtière

Le Programme pêche côtière s'est fixé pour but de faire en sorte que les ressources côtières, littorales et aquacoles des États et Territoires insulaires océaniques soient gérées et mises en valeur durablement. Le Programme y parviendra en promouvant une approche participative et consultative, avec la participation de toutes les parties intéressées, et en mettant fortement l'accent sur le renforcement des capacités.

Pour aider les membres de la CPS à atteindre ce but, le Programme pêche côtière se concentrera sur trois objectifs au cours de la période quadriennale de référence. À chaque objectif correspondent trois résultats escomptés.

Objectif 1. Aider les États et Territoires océaniques à mettre au point des stratégies et des systèmes de gestion de la pêche côtière fondés sur des données scientifiques et applicables du point de vue social dans un environnement en pleine évolution.

Résultat escompté 1.1. L'état des ressources marines côtières vivantes des pays, les impacts (locaux et liés au changement climatique) sur les ressources et les habitats, et l'incidence sur les ressources des régimes de gestion en place sont évalués à l'appui de la gestion.

Résultat escompté 1.2. Un panachage adéquat d'approches communautaires et de mesures de gestion nationales tenant compte des principes de la gestion écosystémique, des impacts du changement climatique et de la révision de la législation relative à la pêche côtière est élaboré en partenariat avec d'autres parties prenantes.

Résultat escompté 1.3. Des systèmes normalisés de gestion des données sont élaborés à l'appui du suivi et de la gestion de la pêche côtière et de l'aquaculture.

Objectif 2. Fournir aux pouvoirs publics, aux communautés, aux entreprises privées et aux autres parties prenantes un cadre régional de planification, de recherche, de développement et de commerce pour l'aquaculture durable.

Résultat escompté 2.1. Les capacités régionales et nationales d'action stratégique, de planification et d'administration sont renforcées en vue d'établir des priorités claires et de permettre au secteur de l'aquaculture de répondre aux besoins actuels et futurs, conformément au Plan d'action régional en matière d'aquaculture.

Résultat escompté 2.2. Les compétences et les connaissances sont renforcées dans les États et Territoires insulaires océaniques, afin de maximiser le retour sur investissements en faveur de l'aquaculture, grâce à des approches innovantes, rentables et durables.

Résultat escompté 2.3. Les approches de la maîtrise des risques de biosécurité fondées sur les connaissances scientifiques sont encouragées.

Objectif 3. Développer la pêche côtière durable dans les États et Territoires insulaires océaniques, afin d'assurer la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance des populations, la croissance économique et l'adaptation au changement climatique.

Résultat escompté 3.1. Les activités de pêche vivrière, artisanale, sportive et commerciale tiennent compte du niveau de production durable des ressources halieutiques disponibles.

Résultat escompté 3.2. La viabilité économique des investissements dans le secteur de la pêche est améliorée au travers d'analyses, d'évaluations et du renforcement des capacités dans le domaine financier.

Résultat escompté 3.3. Des bénéfices optima sont tirés des ressources grâce à la valorisation et à l'amélioration des techniques de manipulation des produits de la mer.

Objectifs de la Division et résultats escomptés

Le Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins a pour mission de coordonner les travaux des programmes pêche hauturière et pêche côtière qui poursuivent ce but. Deux objectifs lui sont assignés, et il doit obtenir des résultats dans deux domaines par objectif.

Objectif 1. Nouer et cultiver des liens efficaces entre la Division et ses parties prenantes.

Résultat escompté 1.1. La Division établit des plans et conduit des activités qui répondent aux besoins et aux priorités des membres.

Résultat escompté 1.2. Des relations de travail efficaces sont entretenues avec d'autres divisions de la CPS, les institutions sous-régionales et régionales, les organisations non gouvernementales et les bailleurs de fonds.

Objectif 2. Promouvoir la prise de décisions stratégiques en connaissance de cause et sensibiliser le public aux questions liées aux ressources marines et au changement climatique qui touchent les États et Territoires insulaires océaniques.

Résultat escompté 2.1. Les décideurs et le grand public sont mieux informés des problèmes relatifs aux ressources halieutiques, des effets du changement climatique, de l'importance de la pêche et de la nécessité de prendre des mesures de gestion.

Résultat escompté 2.2. Les parties prenantes dans les États et Territoires insulaires océaniques sont pleinement informées des résultats des activités menées par la CPS, ainsi que de l'expérience et des connaissances qu'elle diffuse dans la région.
